REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2012-550 DU 31 DECEMBRE 2012

portant nomination du Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre et du Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre Adjoint.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret 2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Sur Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés respectivement Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre et Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre Adjoint, les officiers supérieurs des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

- **Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre** : Colonel Bako MEGOUGNAN ;
- **Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre Adjoint** : Colonel Laurent AMOUSSOU.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2012.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,

Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 PM 4 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDN 4 MDEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 DOPA 1 INTERESSES 2 JO 1.